

Autoévaluation de ma note d'évolution



Cette autoévaluation s'adresse aux intervenants devant rédiger une note d'évolution. Elle constitue un questionnaire sur les principaux paramètres relatifs à la rédaction des notes d'évolution. Les intervenants concernés doivent respecter les particularités reliées à leur profession et exigées par leur ordre professionnel.

QUESTIONS	OUI	NON	PRÉCISIONS	Ce qui est bien fait, ce qui devrait se faire et pistes d'action pour s'améliorer.
QUALITÉS				
Ma note est-elle pertinente au suivi de l'utilisateur ? (Note reliée à la problématique, à la demande, au P.I. ou P.T.I., aux actes professionnels posés, etc.)				
Ma note est-elle claire, concise et structurée ?				
Ma note est-elle complète ? (Ce qui n'est pas écrit est considéré comme non fait.)				
Ma note est-elle objective ? (Note s'appuyant sur des faits.)				
FORMAT ET CONTENU				
Ai-je bien indiqué la date (AAAA-MM-JJ) dans ma note manuscrite ?				
La nature de ma note est-elle bien indiquée dès le départ ? (Téléphone, observation, rencontre, visite à domicile, intervention, etc.)				
Ai-je mis entre guillemets les propos rapportés ?				
Les notes subjectives (opinions, analyse et impressions) sont-elles clairement identifiées ?				
Les informations provenant d'un proche de l'utilisateur (famille, parent, amis, voisin, amoureux) sont-elles bien identifiées comme une note de tiers ?				
Ai-je écrit ma note au moment opportun pour assurer la continuité des services ?				
Ai-je bien suivi les normes en cas de note tardive ?				
Serais-je à l'aise de faire lire ma note à l'utilisateur ou à ses proches ?*				
Serais-je à l'aise d'expliquer ma note devant un tribunal ou un coroner au besoin ?				
Ai-je signé ma note avec mon nom, mon prénom et mon titre d'emploi ?				
NORMES DE RÉDACTION – NOTES MANUSCRITES				
Ma note est-elle lisible et compréhensible ? (Calligraphie et qualité du français.)				
Ai-je utilisé un stylo à bille encre bleue indélébile ?				
Date de l'autoévaluation :	Numéro de l'utilisateur :			

* Toute demande de consultation doit être envoyée au Service des archives.

